



Pythoud-Gaillard Chantal, Fagherazzi Martine, Repond Nicolas, Berset Solange, Besson Gummy Muriel, Emonet Gaétan, Jelk Guy-Noël, Kubski Grégoire, Wassmer Andréa, Hänni-Fischer Bernadette

Eponger le déficit du HFR et lui assurer un financement solide à futur

Cosignataires : 3

Réception au SGC : 08.06.20

Transmission au CE : *09.06.20

Dépôt et développement

La crise du COVID-19 a montré que la population fribourgeoise a besoin d'un véritable hôpital public fort car seul un tel hôpital peut faire face à une situation de crise. Le HFR a certes réagi avec mention grâce à l'engagement exemplaire de son personnel et à la bonne gestion de sa direction, mais il doit être renforcé pour mener à bien sa mission d'intérêt public.

Afin d'assurer une disponibilité optimale pour la prise en charge des patient-e-s atteint-e-s par le COVID-19, le HFR a consenti à un sacrifice important en renonçant à toutes les prestations non urgentes, dont les activités opératoires, les consultations médicales, les traitements (notamment physiothérapie, ergothérapie), les examens diagnostic (radiologie, laboratoire), etc.

La mise en place des processus de prise en charge, les changements d'organisation de la plupart des services, l'importante sollicitation des cadres pour ce faire, l'implication des membres de la direction auprès de l'organe cantonal de conduite, représentent des quantités d'heures de travail.

L'importante utilisation de matériel de protection ainsi que les nettoyages supplémentaires se répercutent aussi sur les coûts.

Aujourd'hui encore, malgré l'assouplissement des mesures et dans un contexte d'évolution incertaine de la pandémie, l'activité n'a pas atteint sa pleine capacité. La fermeture des blocs opératoires des sites de Riaz et Tafers est maintenue afin de concentrer le personnel spécialisé (anesthésie, soins intensifs, urgences) sur le site du HFR Fribourg - Hôpital cantonal, pour pouvoir agir en cas de nouveau pic de patient-e-s infecté-e-s.

Cette flexibilité permet de garantir la sécurité et la qualité des soins pour la population, mais elle provoque une forte baisse d'activité qui aboutit à un manque à gagner très important.

Ces énormes coûts induits par la crise sanitaire doivent être couverts par le canton et il est indispensable d'éponger ce déficit supplémentaire du HFR, pour la part qui ne serait pas couverte par les réserves extraordinaires des assureurs.

Y renoncer amènerait le HFR à devoir couper des prestations indispensables à l'ensemble de notre population. Ce manque financier aurait aussi des conséquences directes sur les conditions de travail du personnel (diminution de l'effectif, augmentation de la charge de travail), alors que ce même personnel s'est complètement investi dans sa mission pendant la crise. L'impact sur la qualité des soins et la sécurité des patient-e-s est indéniable.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Il s'agit aussi d'assurer à futur une base financière solide au HFR, tout en posant des conditions de gestion exemplaire, afin d'assurer la stabilité de l'institution. Dans ce but, il apparaît aussi nécessaire d'adapter à la hausse le financement des « prestations d'intérêt général » et autres prestations.
